

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 juillet 2024

portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : TREA2419825S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 1^{er} août 2023 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la convention de délégation de gestion du 12 décembre 2022 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien et le secrétariat interrégional océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées dans la décision du 1^{er} août 2023 susvisée, à :

M. Jonathan Gilad, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Alain Caillabet, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Jonathan Gilad, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Alain Caillabet, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Article 3

La décision du 12 décembre 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 juillet 2024

R. THUMMEL